

Béni Messous..... 7-9 MARS 2026

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE POUR
L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N°06/2026**

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le Président de l'APC de Béni Messous informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°06/2026 relatif aux :

Rénovation de réseau d'évacuation des eaux pluviales et d'assainissement de la cité 389 logements ghemidri, quartier de sidi youcef

parus dans les journaux suivants :

البهجة نيوز	(en Arabe)	du 26/02/2026
Le jours d'Algérie	(en français)	du 26/02/2026

Et suivant l'étude et l'analyse des offres, conformément aux clauses du cahier des charges, le marché est attribué comme suit :

Projet	Entreprise	Montant de l'offre / DA	Montant corrigé / DA	Note Technique	Délai	NIF	OBS
Rénovation de réseau d'évacuation des eaux pluviales et d'assainissement de la cité 389 logements ghemidri, quartier de sidi youcef	EURL DELY TRAV	16 731 400.00	16 731 400.00	32	05 mois	000316096480892	Offre moins disant Parmi les offres pré qualifié

Tous les soumissionnaires s'opposant à ce choix, peuvent présenter leurs recours à la Commission Communale des Marchés dans un délai de 10 jours, à partir de la date de parution de cet avis, les soumissionnaires intéressés sont invités dans les trois (03) jours à partir de la parution de cet avis au Bureau des Marchés de la Commune de Beni Messous à prendre connaissance des résultats détaillées de l'évaluation de leurs offres, conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

LE PRESIDENT DE L'APC DE BENI MESSOUS